

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ÉCO-CONTRIBUTION

GUIDE POUR LES IMPORTATEURS ET LES EXPORTATEURS

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – ÉCO-CONTRIBUTION

VUE D'ENSEMBLE

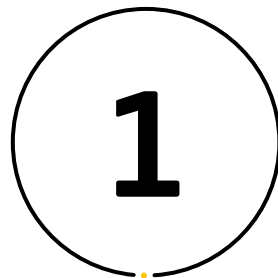
Les Produits/Appareils de Grande Consommation arrivant en fin de vie (EoL), que ce soit en raison de leur état, de leur obsolescence ou en raison des dommages subis, doivent être pris en charge conformément à la réglementation locale en matière de recyclage et de gestion des déchets. Le programme Eco-Levy de la République démocratique du Congo (RDC) est un programme d'évaluation de bout en bout basé sur les risques, qui comprend un mécanisme pour effectuer une inspection (si nécessaire) et la collecte d'Eco-Levy auprès des exportateurs pour soutenir et financer la gestion des déchets électroniques en fin de vie de certains produits réglementés, y compris les pneumatiques neufs et usagés, les équipements électriques et électroniques (EEE), etc.

Le principal avantage du programme est de s'assurer qu'aucun déchet n'est exporté vers la République démocratique du Congo (RDC) sans le consentement des autorités. Intertek a été uniquement sous-traité par Écologie et Développement Durable (EDD) pour collecter l'Eco-Prélèvement pour tous les produits réglementés (équipements électriques et électroniques (EEE), pneumatiques, etc.) pour le compte de l'entité gouvernementale Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIPE) de la RDC.

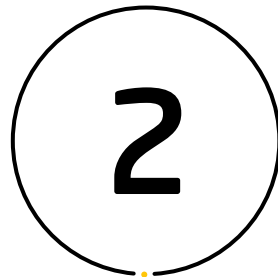
Les exportateurs, les importateurs et les demandeurs sont responsables de la qualité de leur produit, de la valeur déclarée du produit et de l'exactitude du code SH. Intertek est seul responsable d'effectuer des inspections basées sur les risques (si nécessaire) et de percevoir l'éco-taxe pour le compte du ministère de l'Environnement et du Développement durable (ministère de l'Écologie et du Développement durable – MEDD) de la RDC. Une fois les procédures du programme Eco-Levy DRC terminées, Intertek délivrera un éco-certificat au demandeur, sinon un rapport de non-conformité sera délivré avec l'approbation de la FIPE si l'envoi s'avère non conforme ou si le demandeur décide de ne pas payer l'éco-prélèvement. L'éco-certificat doit être présenté par le représentant de l'importateur aux douanes de la RDC pour le dédouanement de ses marchandises dans les ports/frontières de la RDC. La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) sera chargée de vérifier l'Eco-Certificat et de l'intégrer dans les procédures douanières existantes en tant qu'élément essentiel du package documentaire requis pour le dédouanement des marchandises par les douanes de la RDC.

Intertek a été désigné par la FIPE et l'EDD pour délivrer un éco-certificat pour les expéditions de produits réglementés exportés vers la République Démocratique du Congo depuis tous les pays fournisseurs sur la base d'un mandat unique à partir du 17 septembre 2024.

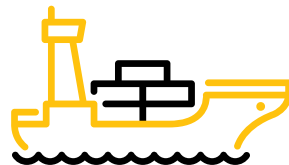
4 ÉTAPES POUR EXPORTER VOS PRODUITS



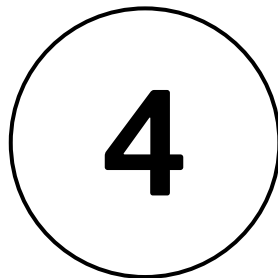
CONFORMITE DES PRODUITS



PROCESSUS DE CERTIFICATION



TARIFS



CONTACT



1

**CONFORMITE
DES
PRODUITS**

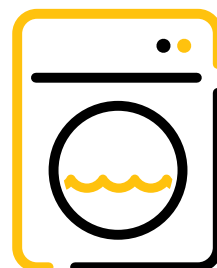


CONFORMITE DES PRODUITS

Produits Nécessitant Un Éco-Certificat

Les pneumatiques neufs et usagés, les équipements électriques et électroniques (EEE), etc. sont réglementés et nécessitent un éco-certificat. La liste des produits réglementés est disponible sur le site Web d'Intertek:

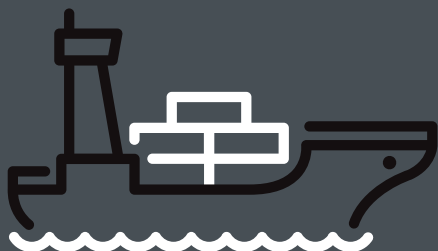
[\(https://www.intertek.com/government/product-conformity/democratic-republic-of-congo-eco-levy/\)](https://www.intertek.com/government/product-conformity/democratic-republic-of-congo-eco-levy/)



DOCUMENTATION REQUISE POUR LA CERTIFICATION

Les documents suivants sont requis pour la délivrance de l'éco-certificat:

- Copie de la facture pro forma ou finale
- Liste de colisage
- Photos du produit
- Autres informations pertinentes.



2

**PROCESSUS DE
CERTIFICATION**



2

PROCESSUS DE CERTIFICATION

PROCESSUS DE CERTIFICATION

Le processus commence par la réception du formulaire de demande de certification (RFC) dûment rempli et de la facture pro-forma de l'exportateur. Intertek examinera la demande et la traitera si les produits sont réglementés par le programme Eco-Levy de la DRC et percevra l'Eco-Levy applicable.

Les consultants à l'exportation d'Intertek appliqueront ensuite une approche basée sur les risques pour effectuer l'inspection de l'expédition. Les expéditions de produits réglementés usagés seront soumises à des inspections obligatoires afin d'exclure qu'ils soient des déchets. S'il est décidé qu'une inspection doit être effectuée, le consultant à l'exportation choisira un inspecteur approprié pour l'inspection, préparera le dossier de demande d'inspection requis, planifiera l'inspection et évaluera le rapport d'inspection et les photographies subséquents à l'aide du logiciel personnalisé Advanced System for Trade Assessment (ASTRA) d'Intertek.

Si l'expédition de produits réglementés en cours de certification est jugée conforme et que l'éco-prélèvement applicable a été perçu par le bureau d'Intertek, un éco-certificat sera délivré au demandeur.

Une fois que l'éco-certificat est délivré par le bureau Intertek, l'exportateur/l'importateur doit suivre la procédure provisoire décrite dans la [directive de la plateforme GUICE](#). Cette procédure implique le téléchargement manuel de l'éco-certificat ainsi que d'autres documents d'expédition sur la plateforme du système de guichet unique (GUICE) de la DRC. Il est de la seule responsabilité de l'exportateur et de l'importateur de s'assurer que l'éco-certificat et tous les documents requis sont téléchargés sur la plateforme GUICE avant le début du processus de dédouanement.



Demande de Certification et Paiement de l'Eco Contribution



Collecte de l'Eco-Contribution



Inspection de l'Expédition (Si Applicable)



Décision de Certification et Délivrance de l'EC



Main Levée de l'expédition par la DGDA



2

PROCESSUS DE CERTIFICATION



GUIDE POUR LES IMPORTATEURS ET LES EXPORTATEURS RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO - ÉCO-CONTRIBUTION

3

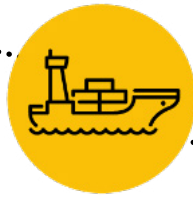
TARIFS

ÉCO-CONTRIBUTION PAR EXPÉDITION



L'exportateur qui demande des services de certification est responsable du paiement à Intertek de l'éco-prélèvement total applicable à l'expédition:

Le bureau d'Intertek appliquera le taux unitaire de l'éco-prélèvement par article applicable à tous les produits réglementés inclus dans l'expédition, multiplié par sa quantité, pour arriver à l'éco-prélèvement total de l'expédition.



FOR MORE INFORMATION



Intertek Government &
Trade Services
Academy Place, 1-9 Brook St
Brentwood CM14 5NQ
UK



+44 1277 223 400



info.government@intertek.com



Importer Government Office (IGO)
Intertek International LTD RDC
Avenue colonel Mondjiba 63,
Commune de Kintambo, Kinshasa
République Démocratique du Congo
(RDC)



+243 899 623 623



info.kinshasa.gs@intertek.com



intertek.com/government

CONTACT



4

CONTACT

Légende:

- ASTRA Advanced System for Trade Assessment
- CSC Customer Service Centre
- EDD Écologie et Développement Durable (Ecology and Sustainable Development)
- EC Eco-Certificate
- FIPE Fonds d'Intervention pour l'Environnement (Environmental Intervention Fund)
- MEDD Ministère de l'Environnement et du Développement
- RFC Request for Certification Durable